### COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2021

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice: 23 Présents: 23 Votants: 23

L'an deux mille vingt et un

Le vingt-trois février

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel**, **Maire**.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 16 Février 2021.

<u>PRESENTS</u>: Mr Noël MOULIN, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Robert DARMET, Mme Muriel PAVALLIER et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Marie-Josèphe GUILLAUME, Mr Bernard VERRIERE, Mr Philippe AUCOUTURIER, Mme Nathalie POUYET, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mme Sandrine LAREURE, Mme Catherine BOULARD, Mme Karine PUPECKI, Mr Sébastien BERRY, Mme Leslie GARBY, Mme Marie-Hélène MERET, Mr David LACAN, Mr Julien PROST, Mme Déborah CROTTIER-COMBE et Mme Marie-Laure FAULCON.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Josèphe GUILLAUME.

OBJET: Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 février 2021.

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

### • <u>Délégations du Conseil Municipal au Maire – Compte rendu des décisions</u>

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 02 Juin 2020, l'assemblée délibérante a délégué au Maire un certain nombre de ses attributions au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et ce, pour faciliter la bonne marche de l'administration communale.

Monsieur le Maire présente alors au Conseil Municipal la décision qu'il a prise en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- <u>Décision 2021-01 du 22 janvier 2021</u> : concernant la signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant la rénovation de la Mairie à COMMELLE-VERNAY VERNAY par la SCP GARET LE PAGE MIGNARD 54 rue St Alban 42300 ROANNE d'un montant de 24 144,30 € HT soit 28 973,16 € TTC.
- <u>Décision 2021-02 du 22 janvier 2021</u>: concernant la signature du marché de maîtrise d'œuvre concernant l'Aménagement de la quatrième tranche de la Rue Jules Ferry par la Société TELYP VRD 1 Rue de l'informatique 42000 SAINT ETIENNE d'un montant de 6 700 € HT soit 8 040 € TTC.

## • <u>Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de rénovation, d'accessibilité et de mise en sécurité de la mairie de COMMELLE-VERNAY</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY envisage de réaliser des travaux de rénovation de la salle des mariages et de l'étage de la mairie, d'accessibilité et de mise en sécurité.

En effet, initialement, le projet était de rénover uniquement la salle des mariages. Des doutes sur la solidité du plafond ont conduit à faire des investigations sur les planchers de l'étage de la mairie. Il s'est avéré qu'il était très urgent de limiter le poids et de descendre immédiatement au rez-de-chaussée ce qui était le plus lourd.

Le bâtiment de la mairie date de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et a été conçu pour de l'habitation et non des locaux administratifs. Ce bâtiment acquis par la commune en 1990 et aménagé pour recevoir la mairie en 1994 n'a pas connu de rénovation depuis cette date.

Aussi, la commune a sollicité un bureau d'architecture pour mener une réflexion d'ensemble sur la rénovation et la mise en sécurité qui est devenue une urgence absolue. En effet, lors de l'aménagement en 1994, des travaux de renforcement de la structure des planchers auraient dû être réalisés ce qui n'a pas été fait à ce moment-là.

De plus, l'accès à l'étage se faisant uniquement par un escalier, il est envisagé d'installer un monte-personne pour assurer l'accessibilité.

Compte tenu du coût élevé de cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux de rénovation, d'accessibilité et de mise en sécurité de la mairie de COMMELLE-VERNAY dont le montant est estimé à 266 221,81 € HT soit 319 466,17 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet concernant la réalisation des travaux de rénovation de la salle des mariages et de l'étage de la mairie, d'accessibilité et de mise en sécurité, émet un avis favorable pour demander l'inscription de l'aménagement cité ci-dessus au programme 2021 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et sollicite, auprès de l'Etat, une subvention au taux de 20 %.

## • <u>Demande de subvention au titre du « Contrat Ambition région Bonus Relance/CAR2 » pour les travaux de rénovation, d'accessibilité et de mise en sécurité de la mairie de COMMELLE-VERNAY</u>

Pour le même projet, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Contrat Ambition Région Bonus Relance /CAR2 » pour les travaux de rénovation, d'accessibilité et de mise en sécurité de la mairie de COMMELLE-VERNAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du dispositif « Contrat Ambition région Bonus Relance /CAR2 » et sollicite une subvention au taux maximal de 40 %.

# • <u>Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rénovation énergétique du plan de relance pour le chauffage de l'école de COMMELLE-VERNAY</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY envisage de réaliser des travaux de rénovation et de réparation du chauffage de l'école.

En effet, l'école de COMMELLE-VERNAY a été construite en 1975 (élémentaire) et 1978 (maternelle). Elle a été agrandie en 1980 (2 classes et un auvent), en 1985 (salle informatique) et 1987 (6 classes supplémentaires : 3 élémentaires et 3 maternelles).

Compte tenu de la date de construction de cette école, il est nécessaire de procéder à des rénovations et des réparations.

Les sols ont été rénovés ces dernières années. Notamment, 5 classes élémentaires et 3 classes maternelles ainsi qu'un couloir, un bureau, une salle de repos et une salle de réfectoire ont été carrelés en 2017. Une classe de maternelle, construite en 1978, a été entièrement rénovée en 2018 et deux autres classes de maternelles construites aussi en 1978, ont été rénovées en 2019.

En 2020, la commune a procédé au réaménagement de la salle d'éveil, de la cuisine et créé une bibliothèque.

La même année, un WC extérieur supplémentaires a été créé et les WC intérieurs ont été entièrement rénovés en primaire.

A cette occasion, d'importants disfonctionnement du chauffage de l'école primaire ont été mis à jour et des travaux ont été réalisés.

Il s'avère nécessaire de procéder à la rénovation du chauffage d'une partie du restaurant scolaire et de 4 classes de l'école primaire. Ces travaux sont réalisés afin de réduire les consommations d'énergie, de sécuriser l'installation de chauffage.

Les tuyaux de chauffage sont actuellement situés sous la dalle et d'importantes fuites d'eau ont été décelées. Cela produit une surconsommation, occasionne d'importants dégâts à la structure et fait dysfonctionner la chaudière.

Aussi, il est nécessaire de remplacer les raccordements existants par la création d'un réseau de distribution en cuivre pour un cheminement en apparent dans les salles de classes et au restaurant scolaire afin de supprimer les risques de fuites. Il sera aussi procédé au remplacement des appareillages thermostatiques.

Compte tenu du coût élevé de cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) rénovation énergétique du plan de relance, programmation 2021, pour les travaux de rénovation et de réparation du chauffage de l'école de COMMELLE-VERNAY dont le montant est estimé à 9 574,37 € HT soit 11 489,24 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet concernant la réalisation des travaux de rénovation et de réparation du chauffage de l'école de COMMELLE-VERNAY, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2021 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et sollicite, auprès de l'Etat, une subvention au taux de 30 %.

# • Travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluri professionnelle de COMMELLE-VERNAY/LE COTEAU – Convention avec le SIEL

Monsieur DARMET, Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'aménagement de la Maison de Santé Pluri professionnelle.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

#### Financement:

Coût du projet actuel

Détail	Montant HT Travaux	%-PU	Particip. commune
<ul> <li>Eclairage aux abords de la maison de santé – V3</li> <li>Frais de maîtrise d'œuvre</li> </ul>	43 158,15 €	81,0 % 8,5 %	34 958,10 € 3 668,44 €
Total	43 158,15 €		38 626,54 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté et décide d'amortir ce fonds de concours en 15 ans.

### • Présentation du compte administratif – Exercice 2020

Monsieur le Maire présente le compte administratif à titre d'information du Conseil Municipal. Il précise que le compte administratif et le compte de gestion seront votés lors du prochain Conseil Municipal ; le compte de gestion n'ayant pas encore été transmis à la commune par la Trésorerie.

#### • Liste des marchés conclus en 2020

Monsieur MOULIN, Adjoint, expose à l'assemblée que l'article 133 du nouveau Code Marchés Publics stipule, qu'au cours du premier trimestre de chaque année, une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, doit être communiquée.

Ce rapport récapitulatif est réalisé sous forme d'un état, porté à la connaissance du Conseil Municipal.

#### • Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la quotité horaire de l'agent en charge de la restauration scolaire communal va changer et passer de 32 h hebdomadaires à 35 h sur un même grade d'Adjoint Technique Territorial au 01/03/2021.

Ce changement de quotité n'excédant pas 10% d'augmentation de temps de travail, il n'est pas nécessaire de saisir le Comité Technique Intercommunal près du Centre de Gestion de la Loire.

Le poste à temps complet 35 h étant déjà présent au tableau des effectifs en état de vacance, il convient de le déclarer de « vacant » à « occupé ». Il était précédemment occupé par un agent des écoles qui suite à un avancement de grade a laissé son poste d'origine vacant. Poste qui n'a pas été supprimé dans le tableau des effectifs.

Cette augmentation de la quotité horaire s'explique par une réorganisation du service des écoles et notamment la création d'un encadrement de proximité intervenant sur les pratiques quotidiennes de travail et un fonctionnement plus fluide au restaurant scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du tableau des effectifs.

• <u>Demande de subvention au titre de l'appel à projets pour l'emploi local des crédits issus du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2021 pour la mise en place de la vidéo surveillance sur la commune de COMMELLE-VERNAY</u>

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de COMMELLE-VERNAY envisage de mettre en place un système de vidéo surveillance urbaine.

En effet, des sites ont été retenu en privilégiant les abords des bâtiments publics et des commerces sans omettre les axes de circulation et notamment les points de passage obligés.

L'emplacement des caméras devra tenir compte des contraintes liées à l'environnement et des contraintes techniques de transmission des images.

L'objectif recherché est de permettre l'identification des véhicules entrant dans la commune et d'avoir une vue d'ensemble des carrefours stratégiques de la commune.

Compte tenu du coût élevé de cette opération, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de l'appel à projets pour l'emploi local des crédits issus du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation 2021 pour la mise en place de la vidéo surveillance sur la commune de COMMELLE-VERNAY. Les travaux sont estimés à 218 011,16 € HT soit 261 613,39 € TTC

Le Conseil Municipal, , à l'unanimité, approuve le projet concernant la mise en œuvre d'un dispositif de vidéo protection sur la commune de COMMELLE-VERNAY, émet un avis favorable pour demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2021 de l'appel à projets pour l'emploi local des crédits issus du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation au titre de 2021 et sollicite, auprès de l'Etat, une subvention au taux de 70 %.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 21.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 23 Février 2021.

Le Maire,

D. FRECHET